



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°107

23 novembre 2017

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **28 millions d'euros pour les EHPAD en difficultés**

À l'occasion de l'examen du PLFSS 2018 en séance publique de l'Assemblée nationale du 24 octobre, Agnès Buzyn a précisé le montant du concours financier annoncé en commission des affaires sociales pour accompagner les EHPAD en difficulté.

Ainsi, pour les 20% « *qui ne gagneront pas à la réforme de la tarification* », la ministre promet « *une enveloppe de 28 millions d'euros (M€) qui va leur permettre de s'en sortir* ».

Avec 7 500 EHPAD recensés environ, cela fait 1 500 EHPAD en difficultés (20%), soit une enveloppe moyenne par établissement de 19 000 € !

À suivre...

- **Télé médecine en EHPAD et prise en charge**

La [décision publiée le 27 octobre au JO](#), inscrit deux nouveaux actes de télé médecine en EHPAD sur la liste des actes et prestations remboursables dès le 1^{er} novembre. Le premier concerne l'acte de télé-expertise dossier traitant (TDT), qui permet d'assurer la transition entre deux médecins traitants, lors de l'arrivée en EHPAD d'un résident.

L'Assurance maladie prend désormais également en charge les actes de téléconsultation des résidents d'EHPAD par leur médecin traitant ou le médecin de garde du territoire. Cet acte est nommé téléconsultation médecin traitant avec EHPAD (TTE).

- **Suspension de la transmission des propositions budgétaires et des comptes administratifs**

L'[arrêté du 18 octobre](#) publié au JO du 29 octobre, suspend la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le texte précise néanmoins : « A titre transitoire, les budgets prévisionnels au titre de l'année 2018 des établissements et des services mentionnés à l'article L. 313-3-1 du CASF ne sont pas recueillis dans l'application HAPI de la CNSA. Les gestionnaires de ces établissements et

services n'ont donc pas à transmettre ces données pour le 31 octobre 2017 dans cette application informatique. Ils restent cependant soumis à une transmission aux autorités de tarification dans les conditions et les délais mentionnés à l'article R. 314-3 du code de l'action sociale et des familles. Les autres dispositions de l'arrêté du 9 décembre 2005 sont applicables. »

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **En ce mois de Novembre, célèbre pour son Beaujolais, le « Pathos nouveau » est annoncé**

Après plusieurs années de travail, une grille revisitée devrait être présentée dans un nouveau guide en juin 2018, a annoncé Jean-Marie Vetel, cofondateur des grilles d'évaluation de la dépendance Aggir et Pathos. Il a donc rappelé que l'outil Pathos avait fait l'objet de 240 ordonnances et qu'il devait appuyer les nouvelles stratégies thérapeutiques. Contrairement à ce qui avait été annoncé, **la nouvelle version n'a malheureusement pas intégré la prévention.**

Par ailleurs, les prochains CPOM se basent sur des codages Gir et Pathos validés avant le 30 juin 2018. C'est donc l'ancienne grille Pathos qui servira de référence pour les CPOM 2018 et 2019.

- **PATHOS suite : Relations médecins coordonnateurs et médecins valideurs de l'ARS, des validations sous la critique**

Les modalités d'évaluation des coupes Pathos font depuis leur mise en place l'objet de nombreuses critiques. Les enjeux financiers liés aux cotations avec des médecins valideurs à la fois « juge et partie » attisent souvent la méfiance des différentes parties prenantes. Interrogés sur le sujet, les médecins coordonnateurs d'EHPAD, participant le 21 novembre aux assises des médecins coordonnateurs à Paris, ont majoritairement déploré un certain manque de dialogue avec les médecins conseil valideurs d'EHPAD. Insuffisance de dialogue, d'objectivité et abus de pouvoir ont été évoqués. Dans cette période un peu tendue dans le monde des EHPAD, cela ne fait que renforcer d'autres difficultés.

À quand les « Assises des EHPAD » ?

- **Limiter la perte d'autonomie des personnes âgées hospitalisées**

En France, les personnes âgées de 70 ans et plus représentent 29 % des séjours hospitaliers en services de soins aigus, soit près de 5,4 millions de séjours. L'hospitalisation est souvent pour ces patients une étape critique dans leur parcours de vie. Ces dernières années, la HAS a produit différents travaux pour améliorer leur prise en charge en ville comme à l'hôpital. Elle a notamment émis des recommandations pour mieux prendre en charge les personnes âgées polyopathologiques et/ou fragiles en soins primaires ou pour réduire leurs risques d'hospitalisation et de réhospitalisation.

C'est dans ce contexte qu'elle publie aujourd'hui de nouveaux travaux sur la prise en charge hospitalière des patients âgés. L'un porte sur la réduction de la dépendance iatrogène liée à l'hospitalisation. L'autre, plus spécifique, a pour objet l'amélioration de la prise en charge des

personnes âgées hospitalisées pour une fracture de la hanche. Objectif : aider les établissements à s'organiser et les professionnels à adapter leurs pratiques pour diminuer la perte d'autonomie des personnes âgées hospitalisées.
Des recommandations qui peuvent inspirer le secteur médico-social.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **ANESM-HAS : Le social et le médico-social ne sont pas solubles dans le sanitaire !**

Suite à l'adoption du PLFSS 2018 à l'Assemblée nationale le 31 octobre dernier, sans modifications de l'article 51 prévoyant l'absorption de l'ANESM par la HAS au 1^{er} avril 2018, le Groupement National des Directeurs Généraux d'Association du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA) propose, via [un communiqué de presse](#), une évolution de l'article 51, afin que la spécificité du secteur social et médico-social soit préservée.

Aussi, le comité d'orientation stratégique (Cos) de l'ANESM a adressé à Agnès Buzyn, un vœu relatif à la fusion de l'agence avec la HAS. Le Cos « *tient à vous alerter sur la nécessité absolue de préserver la spécificité du champ social (protection de l'enfance et inclusion) et médico-social (handicap et personnes âgées) dans la nouvelle configuration mise en place par l'article 51 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2018)* ».

Le PLFSS 2018 vient d'être adopté en première lecture au Sénat ce 21 novembre et la commission mixte paritaire (CMP) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion, réunie le 22 novembre, n'est pas parvenue à l'élaboration d'un texte commun. Le projet de loi va donc revenir en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, à compter du 28 novembre.

Toutefois, il ne semble pas que l'article 51 ait été modifié pour l'instant...

- **Signalement et traitement des incidents graves de sécurité des systèmes d'information**

L'[arrêté du 30 octobre 2017](#) vient définir pour les établissements de santé, les modalités de signalement des incidents graves de sécurité des systèmes d'information.

- **Neuroleptiques aux personnes âgées en France**

L'OCDE vient de rendre public son [Panorama de la santé 2017](#). Ainsi, la France est le cinquième pays le plus touché par la démence avec 19,7 personnes sur 1 000 (‰) concernées en 2017 et pour autant, le pays compte parmi les moins prescripteurs de neuroleptiques.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Analyse des rapports d'activité médicale des médecins coordonnateurs des EHPAD d'Occitanie**

L'ARS Occitanie et l'Observatoire Régional de Santé Midi-Pyrénées publient une [synthèse annuelle](#) qui permet à chaque EHPAD de se situer au travers d'un panorama régional et

départemental. Ces éléments d'analyse précisent les caractéristiques générales des EHPAD d'Occitanie, et permettent également de mesurer la part des hospitalisations, les recours à certains services spécialisés. Nous y trouvons également une analyse sur le GMP et le PMP par Département, des ratios de soins en fonction du niveau de dépendance... L'étude dresse, par ailleurs, un panorama des modes de coordination entre professionnels. Enfin, l'analyse porte également sur les actions de prévention et de gestion des risques : la dénutrition, les chutes, l'accompagnement en fin de vie, l'évaluation cognitive, les médicaments...

- **Economie sociale et solidaire : l'aide aux personnes âgées (Prospectives)**

L'économie sociale et solidaire (ESS) compte aujourd'hui 165 000 entreprises et emploie près de 2,4 millions de personnes, soit 13% de l'emploi salarié privé, dans de multiples secteurs d'activité. L'ESS est ainsi un formidable gisement d'innovation sociale, de solidarité et de développement durable.

Afin de mieux situer le positionnement stratégique des entreprises de l'ESS par rapport aux autres acteurs économiques et d'identifier les leviers de leur développement, la Délégation interministérielle à l'économie sociale et solidaire, la Direction générale des entreprises et la Caisse des Dépôts ont piloté la réalisation d'une étude de quatre secteurs économiques à fort potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire dont [l'aide aux personnes âgées](#). Cette étude a été réalisée par le groupement CMI – Auxilia – Le Comptoir de l'Innovation, dans le cadre du Pipame (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques).

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Contrats aidés (Suite)**

Pour rappel, le PLF 2018 est venu acter la réduction du nombre de contrats aidés. Cependant, cette annonce vient se coupler à une baisse du taux de prise en charge moyen des CUI-CAE, qui passerait de 72 % à 50 %.

Une mesure qui effraie certains professionnels notamment après le rejet d'amendements. C'est dans ce contexte que l'UDES dénonce cette situation dans [un communiqué](#) du 08 novembre dernier.

- **Animation en gérontologie**

Suite à [une enquête](#) menée entre mars et avril 2017, le Groupement national des animateurs en Gérontologie (gag) a révélé le coût de l'animation en EHPAD en 2017 à hauteur de 12 centimes par jour et par résident.

210 questionnaires ont été retenus et les réponses concernent majoritairement le secteur public (458 animateurs, 25 577 personnes âgées, 1 647 bénévoles et 65 départements).

Les données récoltées confirment la professionnalisation de l'activité et son ancrage dans le secteur des personnes âgées. En effet, 81% des animateurs sollicités déclarent avoir suivi une formation dédiée pour exercer leur métier, contre 19,5% dans ce cas en 2003.

Les professionnels interrogés relèvent par ailleurs que leur discipline et leur rôle d'animateur sont aujourd'hui reconnus mais les faibles moyens financiers mis à leur disposition et leurs salaires se présentent comme des freins dans l'évolution de leur profession.

Enfin le nouveau combat du gag repose sur l'amélioration des coopérations avec les directeurs, les soignants, les familles et les bénévoles, au service d'une réelle réponse aux attentes des résidents en EHPAD.

- **Retour d'un jour de carence dans la fonction publique**

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, adopté ce 21 novembre, l'Assemblée nationale a validé la réintroduction d'un jour de carence pour les fonctionnaires. Sa suppression remontait à début 2014. Gérald Darmanin a proposé de la compenser par la création d'une protection sociale complémentaire sous la responsabilité de l'employeur.

Notons que INSEE a indiqué que ce retour de la carence ferait chuter les arrêts de courte durée mais augmenter les autres.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **En 2016, les départements ont attribué 4,2 millions de prestations d'aide sociale**

Fin 2016, 4,2 millions de prestations d'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou au titre de l'insertion ont été attribuées par les départements. Celles-ci ont baissé de 1,3 % en un an, en raison de la diminution du nombre d'aides à l'insertion (-4,3 %), parmi lesquelles, en premier lieu, le revenu de solidarité active (RSA). Le nombre d'aides aux personnes handicapées continue en revanche de progresser (+3,1 % entre 2015 et 2016), tout comme les mesures d'aide sociale à l'enfance (+2,1 % en un an). Les aides consacrées aux personnes âgées progressent faiblement en 2016 (+0,6 %).

Ainsi, d'après les données provisoires sur l'aide sociale départementale, présentées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ce 27 octobre dans sa dernière édition d'[Études et résultats](#), la stagnation des aides consacrées aux personnes âgées est à relever.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Regards croisés de la Fondation Korian pour le bien vieillir : « Vivre et accompagner la fin de chaque vie »**

Le 19 décembre à l'Hôtel-Dieu de Toulouse, salle des colonnes, se tiendront trois tables rondes de 09h00 à 12h30 suivies d'un cocktail déjeunatoire. Bulletin d'inscription [ici](#).

- **Formation ERRD : Mode d'emploi en programmation sur le 1^{er} trimestre 2018**

Au 30/04/2018, vous devrez fournir votre premier ERRD (Etat de réalisation des Recettes et des Dépenses). Nous sommes en train de finaliser ce programme de formation d'une journée

afin de pouvoir vous aider à mieux comprendre les enjeux de ce nouveau document, en faire un outil en communication et de pilotage utile à votre stratégie. Cette formation se programmera vers le mois de mars ou avant si des besoins se recensaient.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).
Notamment un colloque « Regards croisés sur l'Autonomie » les 23 et 24 novembre à PAU dont le bulletin est téléchargeable [ici](#).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».